

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 13 mars 2019

OUVERTURE D'UN NOUVEAU SERVICE À DESTINATION DES ÉLECTEURS : ISE (INTERROGER SA SITUATION ÉLECTORALE)

Depuis le lundi 11 mars 2019, chaque électeur peut accéder au **service d'interrogation de sa situation électorale (ISE)** sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687> afin de **se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter (indiquer le nom de naissance)**.

Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à **contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site**.

Associé à la possibilité de déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le site www.service-public.fr quelle que soit sa commune de résidence, ce nouveau service contribue à la **simplification de la gestion des listes électorales**, et **facilite l'exercice du droit de vote** de chaque électeur, y compris après un changement de résidence.

À noter que pour pouvoir voter pour les prochaines élections européennes, il est possible de s'inscrire **au plus tard le 31 mars 2019**. Une permanence sera assurée dans toutes les mairies, le samedi 30 mars 2019, pendant une durée d'au moins deux heures.

La Préfète du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher